

Motivations, contraintes et marges de manœuvre des entreprises allemandes dans l'emploi de travailleurs forcés pendant la Seconde Guerre mondiale *

par Mark SPOERER

Résumé

Cet article étudie les motivations des firmes allemandes employant des travailleurs étrangers pendant la Seconde Guerre mondiale et les contraintes affectant leur processus de décision. Selon la perspective de l'entreprise, l'emploi d'étrangers répondait à deux fonctions. Premièrement, dans le respect de la politique officielle, il représentait un complément à l'investissement en capital quand il fallait produire du matériel militaire dans une situation où aucun travailleur allemand n'était disponible sur le marché du travail. Deuxièmement, et parfois à l'encontre des objectifs du régime, cet emploi représentait un substitut à des projets d'investissement que le pouvoir nazi souhaitait mais pas l'entreprise. La plupart des firmes ont fait un usage peu scrupuleux du travail forcé. Pour celles qui avaient des réticences, les marges de manœuvre sont devenues plus étroites au cours de la guerre. Face à la menace de fermetures imposées d'usines, elles ne pouvaient se permettre de résister à l'emploi de travailleurs forcés nécessaire pour que leurs capacités ne tournent pas au ralenti. La question de savoir si les entreprises ont agi de manière éthique repose moins sur leur demande de travailleurs étrangers que sur la manière dont elles les ont traités.

Abstract

This article analyses the motives of German firms to employ foreign labourers during World War II and the constraints affecting their decision-making. From the perspective of the firm the employment of foreigners served two functions. First, and in line with the official intentions, their employment was a complement to capital input when it came to producing armaments goods in a situation where no German workers were available on the labour market. Second, and sometimes against the ends of the regime, their employment was a substitute for investment projects that the regime wished but the firm not. Most firms made unscrupulous use of forced labour. For those who had reservations the rooms of manoeuvre became narrower in the course of the war. Faced by the threat of forced plant closures they could not dare to resist the employment of forced labourers which would have resulted in capacity lying idle. Hence whether firms acted ethically is not so much a question of whether they ordered foreign labourers but how they treated them.

* Traduit de l'allemand par Marie Gravey.

En juillet 2000, le Parlement allemand a adopté la loi sur l'indemnisation des travailleurs forcés de la seconde guerre mondiale¹, l'État devant apporter la moitié d'une somme totale de 5,2 milliards d'euros, et la fondation «Stiftungsinitiative der deutschen Wirtschaft: Erinnerung, Verantwortung und Zukunft» (Initiative de l'économie allemande: mémoire, responsabilité et avenir) l'autre moitié. Cette fondation avait été créée en février 1999 par 12 grandes entreprises allemandes qui appelaient toutes les autres à y adhérer volontairement. Mais, jusqu'en juillet 2000, rares étaient celles qui avaient répondu à l'appel. Otto Lambsdorff, représentant du gouvernement allemand dans les négociations internationales sur les indemnisations, qualifia cette situation de «scandale public. [...] Aucune entreprise allemande, même créée après la guerre, ne doit se désolidariser de la fondation. Il n'y a aucune raison de se soustraire à la responsabilité de l'ensemble de l'économie allemande»².

Ce jugement très tranché reflète la position officielle du gouvernement allemand et des entreprises réunies dans la fondation, ainsi que l'état d'esprit de pratiquement tous les médias sur le rôle de l'économie dans l'emploi de travailleurs forcés. S'il a sans doute contribué politiquement à inciter les entreprises d'abord très hostiles à adhérer à la fondation et à verser leur part dans le fonds d'indemnisation, il relève au fond d'une sorte de thèse de la culpabilité collective, qui, pour des raisons pratiques, se trouve être la réponse la plus simple à la question de la responsabilité des entreprises allemandes.

Parmi les historiens qui se sont exprimés publiquement à ce sujet, nombreux sont ceux, comme Hans Mommsen, qui défendent ce point de vue. Ulrich Herbert, auteur de l'ouvrage de référence sur le travail forcé, formule une position semblable encore dans la nouvelle édition de 1999:

L'emploi de travailleurs forcés de toutes les catégories correspondait à une initiative émanant des entreprises elles-mêmes: si elles ne demandaient pas de travailleurs forcés, elles n'en recevaient pas. L'idée que les entreprises aient été contraintes d'employer ces personnes est absolument infondée³.

Cette opinion est celle qui domine chez les historiens. Or, les nombreuses études réalisées ces dernières années amènent à se demander si les choses étaient aussi simples. Le développement ci-dessous suit d'abord la thèse de Herbert, qui se concentre implicitement sur les motivations économiques, ou, mieux, microéconomiques; il analyse ensuite les situations de contrainte politique possibles.

Le terme de travailleur forcé recouvre, pour schématiser, (1.) les travailleurs civils étrangers que l'on empêchait de rentrer dans leur pays, (2.) les prisonniers de guerre et

1. *Bundesgesetzblatt*, t. I, 2000, p. 1265 et suiv.; voir, sur ce point, Mark Spoerer, «The Compensation business: a chronology of forced labor compensation in Germany and Austria since 1990», dans Peer Zumbansen (dir.), *NS-Forced Labor: Remembrance and Responsibility. Legal and Historical Observations*, Baden-Baden, Nomos, 2002, p. 277-292; Mark Spoerer, «Zwangsarbeit im Dritten Reich und Entschädigung. Verlauf und Ergebnisse einer wissenschaftlichen und politischen Diskussion», dans Sächsisches Staatsministerium des Innern (éd.), *Fremd- und Zwangsarbeit in Sachsen 1939-1945*, Halle, Mitteldeutscher Verlag, 2002, p. 89-106; Stuart E. Eizenstat, *Imperfect Justice: Looted Assets, Slave Labor, and the Unfinished Business of World War II*, New York, Public Affairs, 2003, chap. 10-13; Susanne-Sophia Spiliotis, *Verantwortung und Rechtsfrieden. Die Stiftungsinitiative der deutschen Wirtschaft*, Frankfurt/Main, Fischer, 2003.

2. Discours du comte Otto Lambsdorff devant le Bundestag à l'occasion de la deuxième et troisième lecture du projet de loi pour la création d'une fondation «Erinnerung, Verantwortung und Zukunft», 6 juillet 2000 (http://www.bundesregierung.de/emagazine_entw,-13235/Rede-von-Dr.-Otto-Graf-Lambsdo.htm, 20 décembre 2004).

3. Ulrich Herbert, *Fremdarbeiter. Politik und Praxis des «Ausländer-Einsatzes» in der Kriegswirtschaft des Dritten Reiches*, Bonn, Dietz, 2^e éd., 1999, p. 431.

(3.) les détenus des camps de concentration et des camps équivalents⁴. Travailleurs civils et prisonniers de guerre étaient remis aux entreprises par les offices du travail, les détenus des camps par le service principal de l'administration de l'économie (*Wirtschaftsverwaltungshauptamt*) de la SS⁵.

Nous nous concentrerons d'abord sur les causes économiques de ce phénomène, la perspective des entreprises privées étant ici au centre. Il est important de comprendre que les objectifs de la bureaucratie nazie de l'armement et ceux des entreprises étaient loin de coïncider systématiquement. Pour mener la guerre, l'État voulait produire autant de matériels militaires que possible. Or, pour les entreprises, satisfaire aux directives de la politique d'armement n'était pas un objectif premier, l'essentiel restant pour elles de maximiser les profits à long terme, dans le cadre des directives économiques et politiques de la dictature. Une entreprise qui souhaitait alors poursuivre sa croissance, et ne pas se retrouver en retrait vis-à-vis de la concurrence, adaptait de plus en plus sa gamme de production à la demande de l'État: celui-ci ne débloquent des investissements que pour la fabrication d'armement, et pratiquait dans ce domaine une politique de prix et d'amortissements favorable. La concurrence quittait ainsi le marché pour avoir lieu dans les couloirs des administrations militaires à Berlin.

Supposer que les entreprises auraient compté uniquement sur la conjoncture de guerre est cependant une hypothèse simpliste, comme le montre l'exemple de Daimler-Benz, analysé en détail par les historiens, en particulier par Neil Gregor⁶. Les dirigeants gardèrent constamment à l'esprit ce que l'on appelait la «production de paix», et se posaient la question centrale des produits d'avenir et donc des capacités de production. Les autorités exigèrent ainsi, pour répondre à des objectifs de production ambitieux, la mise en place de grandes capacités à l'aide de machines spéciales. Daimler-Benz put quant à elle ajouter à ses équipements de nouvelles machines universelles, même si celles-ci nécessitaient une main-d'œuvre plus qualifiée; elles permettaient en effet d'envisager à tout moment la conversion à une production de paix. En termes d'économie de guerre, la stratégie du groupe consista donc à exploiter la demande d'armements de l'État nazi, pour avoir au sortir de la guerre un capital matériel moderne, et un capital humain compétent⁷.

Deux paramètres furent décisifs dans ce conflit d'intérêts. D'une part, la différence d'horizon: tandis que l'État nazi ne pouvait se permettre de tenir compte de l'après-guerre et privilégiait très largement le présent, une entreprise privée comme Daimler-Benz veillait à ne pas lier complètement son destin à celui du régime, calculait à long terme et embauchait, malgré toutes les interdictions, des personnels hautement qualifiés pour développer une production de paix.

4. Mark Spoerer et Jochen Fleischhacker, «Forced laborers in Nazi Germany: categories, numbers, and survivors», *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 33, 2002, p. 169-204.

5. Mark Spoerer, *Zwangsarbeit unter dem Hakenkreuz. Ausländische Zivilarbeiter, Kriegsgefangene und Häftlinge im Dritten Reich und im besetzten Europa 1939-1945*, Stuttgart, DVA, 2001, p. 96 et suiv., 102, 111.

6. Neil Gregor, *Stern und Hakenkreuz. Daimler-Benz im Dritten Reich*, Berlin, Propyläen, 1997 (édition en anglais: *Daimler-Benz in the Third Reich*, New Haven, Yale University Press, 1998); voir également Barbara Hopmann *et alii*, *Zwangsarbeit bei Daimler-Benz*, Stuttgart, Steiner, 1994; Mark Spoerer, «Zur Verantwortlichkeit privatwirtschaftlicher Industrieunternehmen für den Einsatz von NS-ZwangsarbeiterInnen: das Beispiel Daimler-Benz», dans Gabriella Hauch (dir.), *Industrie und Zwangsarbeit im Nationalsozialismus*, Innsbruck, StudienVerlag, 2003, p. 37-47.

7. Gregor, *op. cit.*, p. 368-372.

D'autre part, les autorités étaient conscientes de cette divergence d'intérêts, mais ne disposaient pas d'informations complètes sur les coûts de fabrication de l'entreprise et ne pouvaient étatiser cette dernière aussi facilement, car c'est l'ensemble de l'économie allemande qui aurait pris peur. Cette asymétrie donnait à Daimler-Benz une certaine marge de manœuvre. Nous observons là un problème classique de «conflit principal-agent».

Dans ce contexte, l'emploi de travailleurs forcés avait, du point de vue des entreprises, deux fonctions. Premièrement, le travail forcé servait de complément au capital et, plus exactement, au capital matériel (biens d'équipement tels que bâtiments, machines, etc.). Dans différents domaines, l'entreprise essayait de rester à la pointe de la technologie ou de le devenir et – aussi face à l'excédent inflationniste endigué – de développer ses capacités de production, mais à condition que cela soit rentable à long terme. Il fallait pour cela des commandes, qu'elle se battait pour obtenir. L'initiative partait souvent aussi de l'État, favorable à la fabrication de matériels d'armement en séries aussi grandes que possible. Quand l'élargissement des capacités de production souhaité par l'État pouvait se faire dans des conditions intéressantes pour l'entreprise (prix et conditions d'amortissement favorables, matériels peu spécialisés), elle acceptait de faire les investissements⁸. Dans tous les cas, la création de nouvelles capacités impliquait un besoin accru de main-d'œuvre, quelle qu'en soit la provenance, et qu'elle vienne de son plein gré ou non – ce qui était rarement le cas après la mi-1942. Cette violation des conventions internationales, imputable à l'État, ne fut pas prise en compte par l'entreprise. L'emploi de travailleurs forcés étrangers fut dans un premier temps un simple problème de gestion, subordonné à la politique de production et d'investissement.

Deuxièmement, le travail forcé pouvait également représenter un substitut au capital, surtout dans les deux dernières années. N. Gregor a montré que les investissements de Daimler-Benz connurent un pic dès 1941, et que, dès le début 1944, l'entreprise se concentra sur des produits également utilisables dans le civil, et se tourna en particulier vers la fabrication intensive de camions⁹. Daimler-Benz évita donc les investissements trop étroitement liés à l'armement et préféra embaucher plus de travailleurs – il ne s'agissait alors plus que de travailleurs forcés étrangers – pour pouvoir fabriquer le produit souhaité.

La substitution d'un facteur de production relativement cher – le capital – par un autre moins coûteux – le travail – apparaît encore plus clairement dans le déplacement des usines. Lorsqu'il s'agissait de mettre des machines précieuses à l'abri des attaques aériennes, dans des sites moins exposés, sous terre, ou en les déplaçant de l'Est à l'Ouest de l'Allemagne, on recourait volontiers aux détenus des camps proposés par les SS, et l'on s'en débarrassait lorsqu'ils menaçaient de devenir compromettants à l'approche de troupes alliées¹⁰.

Cet exemple particulier est-il représentatif des calculs de toutes les entreprises? Qu'en fut-il de patrons qui auraient eu des scrupules à demander des travailleurs venus en Allemagne contre leur gré, qui auraient été prêts à laisser passer des opportunités

8. Voir sur la politique d'investissement Christoph Buchheim et Jonas Scherner, *Die Rolle des Privateigentums an Produktionsmitteln im Dritten Reich*, texte de travail, université de Mannheim, 2004.

9. Gregor, *op. cit.*, p. 123 et suiv., 160 et suiv., 370 et suiv.

10. Rainer Fröbe, «“Wie bei den alten Ägyptern”. Die Verlagerung des Daimler-Benz-Flugmotorenwerkes Genshagen nach Obrigheim am Neckar 1944-1945», dans *Hamburger Stiftung für Sozialgeschichte des 20. Jahrhunderts* (éd.), *Das Daimler-Benz Buch. Ein Rüstungskonzern im «Tausendjährigen Reich»*, Nördlingen, Greno, 1987, p. 392-470.

pour ne pas avoir à être complice de la politique criminelle du régime? Ou qui, pour des raisons économiques, ne pouvaient être favorables à l'emploi de travailleurs forcés? Les entreprises avaient-elles une chance quelconque d'éviter l'emploi de travailleurs non volontaires par un refus ou par l'adoption de stratégies d'empêchement?

Cela nous amène à la dimension politique du problème. Dans une étude précédente, j'ai analysé tous les cas suffisamment documentés d'entreprises ayant employé des détenus des camps de concentration ou, au contraire, refusé de le faire. Il en ressort que, sur 35 cas, au moins une entreprise fut contrainte d'employer des prisonniers, mais également qu'un certain nombre réussit durablement à refuser¹¹. Il est toutefois douteux que ce résultat puisse être appliqué aux travailleurs civils et aux prisonniers de guerre étrangers. En l'état des connaissances actuelles, il semble que toutes les grandes entreprises industrielles employaient des étrangers en 1944; or, pratiquement aucun d'eux ne se trouvait alors volontairement sur le territoire allemand, ravagé par les bombardements.

Comment expliquer ces embauches? Une entreprise obligée de céder son personnel «de souche allemande» à l'armée n'aurait sûrement pas pu laisser inexploitées des machines si convoitées en temps de guerre parce qu'elle refusait de confier les postes de travail libérés à des travailleurs étrangers forcés. Il y eut bien sûr des cas où ces travailleurs adressés par les offices du travail furent renvoyés, car ils ne correspondaient pas aux attentes. Mais il est vraisemblable qu'avec le temps, aucune entreprise ne pouvait plus se permettre de réduire ses capacités alors que de la main-d'œuvre était disponible. Dans un cas pareil, l'autorité compétente, commandement de l'armement (*Rüstungskommando*) ou, plus tard, cercle ou commission du ministère de l'Armement et de la Production de guerre d'Albert Speer, aurait fait remplacer le dirigeant, ou encore loué ou vendu la machine, l'usine ou l'entreprise elle-même à un concurrent moins scrupuleux.

Au-delà de cette contrainte indirecte, Werner Abelshausen tente, dans son étude récente sur Krupp sous le III^e Reich, de faire valoir une contrainte directe, et rappelle le rôle des ingénieurs de la mobilisation pour le travail (*Arbeitseinsatzingenieure*) en charge du Reich, des arrondissements ou des entreprises. Dans les établissements de plus de 300 salariés, ils représentèrent à partir de juin 1943 l'intermédiaire entre l'entreprise qui les employait et le service mobilisation du travail du ministère de l'Armement, qui validait leur nomination. Ces ingénieurs étaient donc au service de deux maîtres. Ils avaient le droit, pour des questions relevant de la mobilisation pour le travail, de prendre des décisions à l'encontre du chef d'entreprise. Abelshausen fait ainsi remarquer que ce fut le cas chez Krupp, qui n'avait par conséquent pas pu s'opposer à l'emploi de travailleurs forcés¹².

Mais, dans une étude comparative consacrée à la région de Munich, Andreas Heusler a constaté que les ingénieurs chargés de la mobilisation pour le travail ne jouaient pas le rôle auquel le ministère les destinait¹³. Ils optaient plutôt pour les intérêts de l'entre-

11. Mark Spoerer, «Profitierten Unternehmen von KZ-Arbeit? Eine kritische Analyse der Literatur», *Historische Zeitschrift*, vol. 268, 1999, p. 61-95.

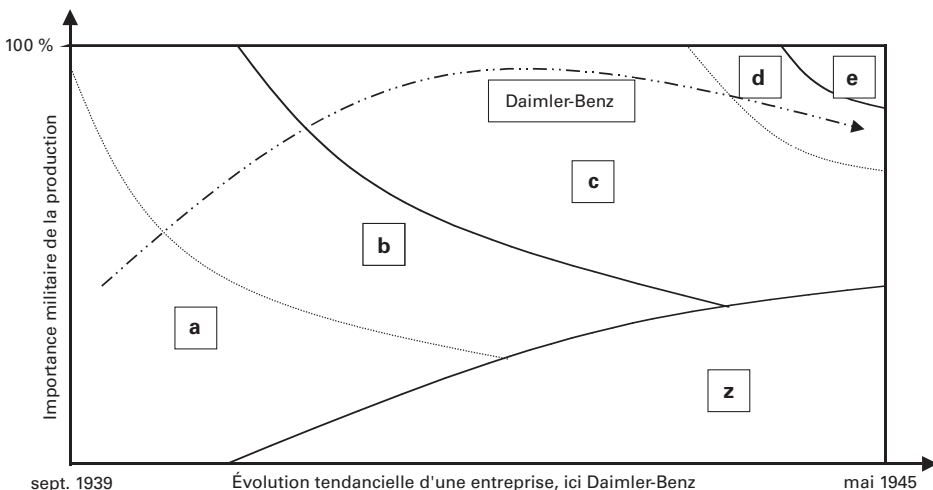
12. Werner Abelshausen, «Rüstungsschmiede der Nation? Der Kruppkonzern im Dritten Reich und in der Nachkriegszeit 1933 bis 1951», dans Lothar Gall (dir.), *Krupp im 20. Jahrhundert. Die Geschichte des Unternehmens vom Ersten Weltkrieg bis zur Gründung der Stiftung*, Berlin, Siedler, 2002, p. 267-472, ici p. 420 et suiv., 430.

13. Andreas Heusler, *Ausländereinsatz. Zwangsarbeit für die Münchner Kriegswirtschaft 1939-1945*, Munich, Hugendubel, 1996, p. 74-76.

prise au sein de laquelle ils souhaitaient faire carrière après la guerre. Même dans la littérature très complaisante à l'égard des entreprises des années 1950 et 1960, il n'est cependant pas fait mention de ces ingénieurs¹⁴. Le cas Krupp n'a donc vraisemblablement que peu de pertinence empirique.

Ce ne sont donc pas des contraintes immédiates, mais des situations structurelles de contrainte qui amenèrent toutes les entreprises assez importantes de l'industrie de production à demander à un moment ou un autre des travailleurs étrangers, que l'on peut supposer n'être dont pas venus volontairement en Allemagne. À côté de la nécessité de pourvoir des postes devenus vacants, les fermetures de plus en plus nombreuses à partir de 1942 de petites entreprises ne participant pas à l'effort de guerre représenteront aussi une pression¹⁵. Face à la fois à cette menace et à un manque de main-d'œuvre croissant, les marges de manœuvre se réduisaient considérablement. Le graphique ci-dessous donne une représentation idéale-typique des situations de contrainte et des marges de manœuvre :

Marges de manœuvre des entreprises industrielles pour l'emploi de travailleurs forcés, 1939-1945.



- a production sans étrangers
- b possibilité d'engager des travailleurs civils étrangers et des prisonniers de guerre
- c nécessité d'engager des travailleurs civils étrangers et des prisonniers de guerre
- d possibilité d'engager des détenus de camps de concentration
- e nécessité d'engager des détenus de camps de concentration
- z arrêt de la production, perte d'usines ou ateliers

14. August von Knieriem, *Nürnberg. Rechtliche und menschliche Probleme*, Stuttgart, Klett, 1953; Hans-Eckhardt Kannapin, *Wirtschaft unter Zwang. Anmerkungen und Analysen zur rechtlichen und politischen Verantwortung der deutschen Wirtschaft unter der Herrschaft des Nationalsozialismus im Zweiten Weltkrieg, besonders im Hinblick auf den Einsatz und die Behandlung von ausländischen Arbeitskräften und Konzentrationslagerhäftlingen in deutschen Industrie- und Rüstungsbetrieben*, Köln, Deutscher Industrieverlag, 1966; aussi peu de choses dans Hans Pfahlmann, *Fremdarbeiter und Kriegsgefangene in der deutschen Kriegswirtschaft 1939-1945*, Würzburg, Wehr und Wissen, 1968.

15. Rolf-Dieter Müller, «Albert Speer und die Rüstungspolitik im totalen Krieg», dans *Das Deutsche Reich und der Zweite Weltkrieg*, vol. 5/2, Stuttgart, DVA, 1999, p. 273-773; Heusler, *op. cit.*, p. 86-96.

L'axe des ordonnées représente l'importance en termes d'armement de la gamme de production d'une entreprise. Si, en septembre 1939, elle ne fabriquait pas (ou peu) de biens d'armement, elle se trouve en bas à gauche. Avec les évolutions de la guerre, les entreprises artisanales et celles qui ne produisaient que des biens de consommation furent arrêtées (zone z). Si l'on suppose qu'il y eut pendant la guerre des entreprises restées, d'après nos valeurs d'aujourd'hui «propres», c'est-à-dire ayant fabriqué peu de biens d'armement et refusé d'employer des travailleurs forcés, leur politique de produits se retrouve légèrement au-dessus de la zone z. Mais, même dans ce cas, elles auraient dû à un moment donné soit demander des travailleurs forcés à l'office du travail puisqu'il n'y avait plus d'ouvriers allemands disponibles (zone c), soit cesser leurs activités; dans le cas contraire, elles auraient couru le risque d'une fermeture imposée. Pour les plus importantes pour l'effort de guerre, la même argumentation vaut pour l'emploi de détenus des camps de concentration (zones d et e), avec la restriction suivante: l'on ne sait pas s'il existe des cas d'entreprises ayant été obligées d'en demander.

Pour une grande entreprise de l'industrie des biens d'investissement comme Daimler-Benz, il aurait été impossible, en raison de son importance en matière d'armement, de refuser d'employer des étrangers. Sur le graphique, elle se trouve dès 1939 au centre. Il faut toutefois retenir que la plupart des entreprises n'eurent dans un premier temps aucun scrupule à renforcer leur production d'armement; elles évoluent donc vers la partie droite supérieure du graphique. Au début, les travailleurs forcés servaient seulement de complément. À un moment donné, dès la fin 1941 selon Gregor, Daimler-Benz atteint un stade où elle craignit de s'être trop spécialisée dans l'armement. Elle ne pouvait se permettre de s'opposer vraiment aux souhaits du régime, mais elle pouvait endormir sa méfiance, réduire les investissements, fabriquer moins de biens d'armement et déplacer ses équipements les plus précieux pour les mettre à l'abri des attaques alliées. Le changement apparaît sur le graphique vers 1943. À partir de cette date, l'emploi de travailleurs forcés eut aussi, de plus en plus, une fonction de substitution.

Ces aspects sont-ils à la décharge des entreprises allemandes? Leur a-t-on reproché à tort une complicité avec le régime nazi? Répondre à ces questions par l'affirmative reviendrait à passer d'une position simplificatrice à une autre. Il faut d'abord garder à l'esprit que beaucoup d'entreprises ne percevaient pas ces situations de contrainte comme telles: employer des étrangers contre leur gré ne leur posait en effet aucun problème. Elles se battaient même pour obtenir davantage de travailleurs forcés. Ce point a été prouvé maintes fois et ne nécessite pas de développements particuliers.

Ensuite, si les marges de manœuvre étaient réduites en matière d'emploi de travailleurs forcés, il n'en allait pas de même du traitement des étrangers, c'est-à-dire du contexte matériel de la mobilisation pour le travail. On ignore souvent que les législations et dispositions nazies entretenaient, même pour les travailleurs civils déportés, la fiction de conditions de travail normales ou d'activités réduites, et garantissaient aux étrangers, y compris aux «travailleurs de l'Est», des minima sociaux – au moins sur le papier¹⁶. Leur traitement effectif était à l'évidence différent, soit par manque de ressources, soit parce que les représentants locaux du parti surveillaient les entreprises de très près. Les étrangers ne pouvaient de toute façon pas faire valoir leurs droits. Mais – et ce point est crucial – les entreprises pouvaient utiliser le droit en vigueur pour

16. Spoerer, *Zwangsarbeit unter dem Hakenkreuz...*, op. cit., p. 90-99.

justifier, en conformité avec le système, un traitement humain pour les étrangers ; il fallait, pour des raisons évidentes, faire passer un tel comportement pour une mesure nécessaire afin d'augmenter la production de guerre. Pour certaines entreprises, mais pour certaines seulement, cette attitude est clairement documentée¹⁷.

Comme l'a montré la recherche, les conditions de travail et de vie des travailleurs étrangers furent extrêmement variables, ce que l'on peut être tenté d'expliquer par des ressources inégalement disponibles. Ainsi, dans la région de la Ruhr, l'approvisionnement fut relativement difficile dès 1943. Mais c'est là que les études comparatives locales ou régionales, comme celles réalisées dès le milieu des années 1990 par Roland Peter pour le Bade ou Andreas Heusler pour Munich, montrent leur utilité. Elles arrivent toujours au même résultat : les marges de manœuvres matérielles des patrons, directeurs d'usine ou d'entreprise à l'intérieur d'une ville ou d'une région étaient considérables¹⁸.

Ces analyses font apparaître un phénomène intéressant. Il est manifeste que les conditions de vie et de travail des travailleurs forcés étaient, comme pour les Allemands eux-mêmes, plus supportables à la campagne qu'en ville. Les éléments d'explication se résument en trois facteurs : accès plus facile aux vivres, risque moindre de contracter une maladie contagieuse et distance par rapport aux instances d'autorité. Il n'est pas évident que les travailleurs forcés aient eu une situation tendanciellement moins mauvaise dans les petites entreprises : ils se trouvaient alors plus dispersés que dans les grandes, les formes de traitement extrêmes, en bien comme en mal, y étaient donc plus fréquentes. Cela tient peut-être aux nombres respectifs de degrés hiérarchiques : dans les petites entreprises, le directeur était confronté plus directement au sort des étrangers. Les étapes menant de la perception de situations critiques à leur suppression ou à leur atténuation y étaient donc moins complexes. À l'inverse, des cas sont également connus de petites entreprises dont les gérants exploitaient leur position face aux étrangers, de fait dépourvus de droits, et régnaient littéralement au fouet. Dans les grands groupes, ces comportements extrêmes sont au moins pour les usines très rarement attestés.

Dans les grandes entreprises, le traitement des étrangers dans les établissements et les camps était soumis à une division du travail et à une hiérarchisation plus fortes, ainsi qu'à un plus grand contrôle par les organes de sécurité et du parti. Dans le service du personnel comme ailleurs, la carrière des cadres dépendait, de leur contribution au bon fonctionnement économique de l'établissement. La direction attendait d'eux qu'ils prennent les mesures nécessaires en termes de gestion des ressources humaines. Bien souvent, peu importait que les normes de l'entreprise relatives aux relations entre la direction et le personnel soient violées, car on pouvait demander davantage à des travailleurs étrangers que l'on n'aurait osé le faire avec des Allemands. H. Mommsen a développé à plusieurs reprises ce durcissement général des comportements pendant la guerre¹⁹.

*

17. Voir, parmi d'autres, Herbert, *op. cit.*, p. 266-270.

18. Roland Peter, *Rüstungspolitik in Baden. Kriegswirtschaft und Arbeitseinsatz in einer Grenzregion im Zweiten Weltkrieg*, Munich, Oldenbourg, 1995 ; Heusler, *op. cit.*

19. Voir notamment Hans Mommsen et Manfred Grieger, *Das Volkswagenwerk und seine Arbeiter im Dritten Reich*, Düsseldorf, Econ, 1996.

La motivation des demandes de travailleurs étrangers, y compris alors que le caractère obligatoire de leur emploi était connu depuis longtemps, doit donc être recherchée dans des objectifs économiques classiques. Mais le travail forcé ne servit pas que de complément pour conserver et élargir le capital, ce qui était le plus souvent conforme à la logique du système; il servit aussi de substitut, ce qui, le plus souvent, ne correspondait pas aux objectifs militaires du régime. De plus, l'on peut dire que les situations de contrainte à l'égard de l'emploi de travailleurs forcés ont jusqu'à présent été sous-estimées. Si une entreprise voulait renoncer à employer des étrangers, pour des raisons pratiques ou morales, elle devait faire face à la fois à l'impossibilité de laisser des postes vacants, et donc des capacités de production d'armement inexploitées, et au risque de voir des établissements ne participant pas à l'effort de guerre être victimes de fermetures imposées. Il est toutefois probable que seules quelques-unes percevaient cette situation comme une véritable restriction. Il leur restait par ailleurs une large marge de manœuvre pour ce qui était du traitement des travailleurs forcés, et c'est surtout sur ce point que de nombreuses entreprises allemandes se sont montrées défaillantes pendant la seconde guerre mondiale. Beaucoup, mais cependant pas toutes. En ce sens, quel que soit le mérite politique de la thèse de la responsabilité générale de l'industrie allemande en vigueur dans l'opinion, elle n'est pas pertinente du point de vue de l'historiographie.

UNIVERSITÉ DE HOHENHEIM (STUTTGART)